



Résiliation effective mgen et poursuite précomptes salaire

Par **stel**, le **20/02/2008** à **19:50**

Alors que la résiliation à la mgenfilia est effective depuis 8 mois et que je suis assurée par un autre organisme, je me rends compte au bout de 3 mois (à réception de mes premiers bulletins de paie pour nouvelle mission en tant que contractuelle enseignante à temps complet pour 8 mois) que la mgen me prélève 52 euros par mois sur mon salaire. Je les contacte et en effet je suis bien résiliée et pourtant on me prélève...je demande l'arrêt des précompte et le remboursement de ces prélèvement abusifs (d'autant plus qu'à la prise de mes fonctions dans le lycée ou j'enseigne j'ai coché le "non rattachement" à cet organisme). Je reçois il y a 15 jours un lettre m'annonçant qu'après étude de mon dossier l'arrêt de précompte est présumée au mois de mars 2008!!!! Je serais contactée par la suite pour le remboursement de ces cotisations qui ont lieu de puis le mois d'octobre 2007.rnJe suis stupéfaite par cette situation et je ne sais comment la régler...rnQuels sont les recours juridiques possibles????